

## Rien n'est inéluctable

### Sommaire

**p.1**  
**L'édito de Régis Dauvois**  
**Secrétaire Général de la CGT-FO ANPE**  
Rien n'est inéluctable

**p.2**  
**Liberté sur parole(s)**  
Texte

L'interview-express de Corinne F. : " Un deuxième loyer et ... Km par mois pendant 9 mois".

**p.3**  
**Solidarités interpro**  
"Le modèle anglais, ça a du bon, surtout en matière d'emploi"

**p.4**  
**Infos pratiques ANPE**  
Les 3 jours de carence, c'est fini même pour les nouveaux agents.

Vous qui préparez votre retraite...

#### SYNDICAT NATIONAL CGT-FO ANPE

18 rue d'Hauteville  
75010 PARIS  
tél. :  
01 55 34 35 80  
fax :  
01 40 39 97 71  
e-mail :  
syndicat.cgt-fo@anpe.fr  
Site internet :  
http://  
www.foanpe.com

### Carton rouge pour le DG de l'ANPE !

Lorsque le Directeur Général de l'ANPE se permet de reprendre à son compte des déclarations présidentielles, développe une « idée » (nous parlons bien sûr du projet de « fusion ANPE – UNEDIC ») et prend parti, il outrepassa nettement les limites de ses attributions. Dans un article pour les Echos, puis dans ses vœux aux personnels, Christian Charpy assène « ses vérités » : il se dit convaincu « qu'une telle réforme est nécessaire pour les demandeurs d'emploi comme pour les entreprises... », que « la mise en place des guichets uniques (...), la préparation du GIE informatique constituent de réels atouts pour avancer avec efficacité et succès dans cette voie ». Le rapprochement opérationnel ANPE – UNEDIC et les guichets uniques, **comme préalables à la fusion**, voilà qui a le mérite de la clarté ! Mais en s'engageant ainsi, le DG a pris une lourde responsabilité : alors que les propos de Jacques Chirac doivent être pris avec prudence, vu qu'ils interviennent dans un contexte particulier de campagne électorale, Christian Charpy fait monter la tension d'un cran, sème le doute et l'inquiétude chez les personnels. Nous lui demanderons de s'expliquer à ce sujet lors du CCPN du **7 février 2007**.



### Le « bon sens près de chez vous » ?

La « fusion » simplifierait les démarches des demandeurs d'emploi... Pourquoi conserver deux organismes ?... Ne serait-il pas plus simple que le demandeur d'emploi n'ait qu'un seul « référent » ? Le « **bon sens pratique** » est convoqué pour soutenir un scénario aux apparences « généreuses ».

**Mais, depuis plusieurs années, qui a brouillé les cartes ?** Qui a délégué la gestion de la liste aux Assedic ? Qui a semé la confusion dans les démarches d'inscription ? Qui charge les Assedic, aujourd'hui, de réaliser des entretiens de suivi mensuel ?

Les tutelles ont mélangé les genres, complexifié les procédures... Et maintenant, il faudrait « fusionner » parce que les choses seraient devenues trop compliquées ? Allons donc ! La technique est bien connue : **qui veut tuer son chien l'accuse de la rage**... Que les locaux des Assedic soient proches de ceux de l'ANPE, soit. Mais rien ne justifie, concrètement ce projet de restructuration ou le principe du « guichet unique ».

**« Simplifier les démarches » ?** Rien ne s'y oppose aujourd'hui, sinon la mauvaise volonté et la mauvaise foi des dirigeants et des Tutelles. En clair, une série de mesures pourrait contribuer à améliorer le service aux usagers : abroger la **convention bipartite ANPE-UNEDIC** (qui charge les Assedic de réaliser deux entretiens SMP, au 8<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> mois), en finir avec le **caractère mensuel systématique** du suivi et

renégocier un ou des dispositifs de suivi personnalisé **répondant aux besoins et aux attentes des salariés privés d'emploi**. Du côté des Assedic, remettre en place les dispositifs de réception du public...

Tout peut être fait en faveur des demandeurs d'emploi, et, contrairement à ce qu'affirment les nouveaux prophètes « fusionnistes », nous estimons indispensable que subsistent deux organismes distincts, l'un chargé du placement, du conseil professionnel, du traitement des offres d'emploi ; l'autre chargé de l'indemnisation.

**D'abord parce que plus de la moitié des demandeurs d'emploi ne sont pas indemnisés** (mais certains semblent avoir oublié ce « détail »), et surtout pour éviter que les professionnels chargés du placement soient soumis à des pressions relevant de **logiques financières et comptables**, se retrouvent dans des situations où ils seraient de fait « **juge et partie** » face à l'usager.

### La question des salaires ou la méthode du miroir aux alouettes

Selon le Directeur Général toujours, « l'Agence et ses personnels n'ont rien à perdre, mais au contraire beaucoup à gagner d'un rapprochement institutionnel avec l'UNEDIC ».

La Direction de l'ANPE va-t-elle nous faire miroiter un alignement des salaires avec les salariés des Assedic... ? C'est évident. Mais a-t-on déjà vu une restructuration sans diminution, à terme, des effectifs ? Sans économies d'échelles ? Non. Par contre, nous avons pu voir des agents titulaires renoncer à leur statut pour quelles miettes et se faire licencier comme des malpropres quelques années plus tard... **Quel marché de dupes !** Alors que de lourdes menaces pèsent sur la convention collective des agents des Assedic, que le système des mises à disposition permet d'externaliser des agents sans modifier leur grille indiciaire, toutes les hypothèses sont envisageables. Mais une chose est sûre : **on ne nous fera pas de cadeaux !**

Aujourd'hui, le pire serait d'intégrer l'idée d'une fusion avec l'UNEDIC, de la considérer comme inéluctable. Rien n'est écrit et, bien plus largement, c'est l'avenir des services publics qui va se jouer dans les mois et les années qui viennent.

**Les agents de l'ANPE ne pourront à eux seuls stopper le rouleau compresseur libéral. C'est pourquoi il est nécessaire de nous inscrire dans les mobilisations inter-professionnelles comme la journée de grève et de manifestations du 8 février 2007.**



## Bienvenue chez vous !

Cette rubrique, c'est vous qui l'alimentez. Ce que nous voulons y publier, c'est votre parole en liberté :

- vos témoignages sur votre façon de vivre votre travail : vos bonheurs comme vos colères, vos fiertés comme vos indignations

- chaque mois, une interview d'un-e collègue qui parle de sa vie à l'Agence sous un angle personnel.

**Vous avez beaucoup à dire !**

**Vous voulez contribuer : merci d'adresser vos courriels à [dgemail12-foanpe@yahoo.fr](mailto:dgemail12-foanpe@yahoo.fr).**

## Texto

### Sur la "prime de transport", mail du 12/01/07 :

Les agents, dans les zones rurales, qui ne peuvent bénéficier de titres de transports ou autres abonnements et malgré tout ont des frais de déplacement (carburant), ne sont-ils pas écartés de cette "prime" ?

### Sur le SMP :

**Extraits d'une lettre ouverte** de FO ANPE Alsace à la DRA le 5 décembre 2006 :

FO ANPE ALSACE a constaté :  
- Une diminution des durées d'entretien avec une grande disparité selon les sites (de 10mn à 30mn). (...)

- La mise en place de réunions collectives de demandeurs d'emploi en contradiction totale avec le principe de suivi individuel.

- Le volume très important de demandeurs d'emploi en suivi

individuel par agent (jusqu'à 200 DE par conseiller).

- L'augmentation vertigineuse des conseillers en contrat précaire (CDD, CAE, CAV) (...) sans réel accompagnement ou formation au poste de travail.

- Dans certaines agences, plus aucun demandeur d'emploi ne peut être reçu sans rendez-vous (hors cadre du suivi mensuel) en totale contradiction avec la notion de service public qui doit pouvoir répondre à toute demande d'un usager.

- Les situations préoccupantes de tensions, conflits et de stress généralisé tant pour les usagers que pour les conseillers.

- L'augmentation très importante des flux d'appels téléphoniques et des courriers à traiter par les agents.

L'interview-express

**Corinne F...\*, Conseillère**

## Un deuxième loyer et 270 km par semaine pendant 9 mois

FO : Corinne, raconte-nous ta première année à l'Agence

**Corinne F.** : Je suis arrivée à l'agence à B... en octobre 2001 : dès l'obtention du concours, on m'a proposé une affectation provisoire à B... en me précisant qu'il n'y avait pas la possibilité d'être affectée plus près de mon domicile à L..., à 135.km de là. J'ai donc décidé d'accepter pour ne pas prendre de risque et ne pas perdre le bénéfice de mon concours : on m'avait précisé qu'il ne s'agissait que d'une affectation provisoire.

FO : Tu te disais que ce n'était qu'un moment à passer...

**Corinne F.** : Oui, et j'ai donc commencé les va-et-vient incessants entre B... et L..., sans oublier le Mans où j'étais en formation CAR-CAP une semaine sur 2. J'ai donc été contrainte d'assumer un deuxième loyer à B... et les frais de route entre l'agence et mon domicile pendant 9 mois : j'étais soutien de famille, je vivais avec ma soeur étudiante et ma mère demandeur d'emploi. Inutile de préciser que j'étais en plus très fatiguée !

A ma grande surprise, j'ai reçu une affectation définitive pour l'agence de B... juste avant le terme des 9 mois de formation dans cette même agence.

FO : Sans qu'on te prévienne en quoi que ce soit ?

**Corinne F.** : Pas un mot ! J'ai donc rencontré le DDA qui m'a dit qu'il pensait que j'étais d'accord et que de toute façon il n'y avait pas d'autre

- Les moyens matériels (guichets, postes informatiques, locaux ...) très insuffisants et source de tension entre agents.

- Les moyens humains très insuffisants au regard de la charge de travail pour rendre un service de qualité aux usagers.

- Les organisations de travail fréquemment modifiées et de plus en plus complexes et qui éloignent les agents de leur mission et leur font parfois perdre le sens même de leur travail.

(...) FO ANPE ALSACE exige à nouveau des moyens supplémentaires conséquents dans les plus brefs délais pour permettre enfin aux agents de se recentrer sur leurs missions premières.

**Extraits de la déclaration des élus FO ANPE Pays de la Loire au CCPR du 5 décembre 2006 :**

**Alerte ! La délinquance organisationnelle s'installe !!! (objectifs inatteignables = mise en place du système D.)**

FORCE OUVRIERE exige des clarifications régionales sur les consignes de travail : durée et nature des entretiens, densité des portefeuilles ; des objectifs réalistes ; les priorités dans les actes professionnels.

FORCE OUVRIERE dénonce les conditions de travail : manque de lieux décents de réception, nombre insuffisant de P.O, volume trop important de portefeuilles, augmentation des situations d'agression, et détérioration des relations entre les agents : de plus en plus de collègues sont en réelle souffrance au travail.

**FORCE OUVRIERE fait le constat des limites de la mensualisation du suivi personnalisé et demande l'abrogation de sa systématisation.**

**Pour la reconnaissance de la pénibilité du travail des agents au quotidien et l'accroissement continu des charges du personnel, FORCE OUVRIERE revendique une hausse substantielle des traitements.**



choix, étant donné qu'aucun poste n'était vacant autour de chez moi.

Par la suite, j'ai appris que les postes sur B... étaient très difficiles à pourvoir... il était plus facile pour l'Agence de me contraindre à rester sur place !

FO : Comment as-tu réagi alors ?

**Corinne F.** : Je n'ai pas lâché ! J'ai redemandé ma mut' pour L... Mais du coup, l'Etablissement m'opposait la règle des 2 ans ! Sans tenir compte de ma situation familiale.

J'ai donc rencontré l'assistante sociale de l'Agence, elle est intervenue immédiatement. J'ai beaucoup apprécié son efficacité et sa disponibilité.

Et puis, j'ai pris sur mon temps personnel pour rencontrer le DALE de L... et lui expliquer ma situation. J'ai eu je ne sais combien de rencontres avec le DDA : il était très réticent à l'idée de perdre un agent sur un poste de conseiller à l'agence de B... !

J'ai alerté les syndicats et finalement j'ai obtenu ma mutation grâce à l'aide des syndicats et de l'assistante sociale.

FO : En conclusion, que retiens-tu de cette période ?

**Corinne F.** : En tant que nouvelle recrue, j'ai été très choquée de la démarche de l'établissement qui consistait à imposer carrément le lieu de l'affectation définitive sans même m'en avoir parlé auparavant. Surtout en connaissant déjà ma situation personnelle !

\*Le prénom et l'initiale de Corinne F. ont été changés par souci de préserver son anonymat.

## “Le modèle anglais, ça a du bon, surtout en matière d'emploi”

Nicolas Sarkozy, Londres, 30 janvier 2007

On savait déjà que la baisse du chômage en Grande Bretagne a beaucoup à voir avec :

- la mise à l'écart du marché du travail de l'ensemble des public "fragiles" : parents isolés jusqu'au 18ème anniversaire de l'enfant, personnes handicapées, soutiens de famille...
- un système d'indemnisation du chômage qui repose sur une allocation unique forfaitaire d'un montant très faible et limitée dans le temps (26 semaines)
- une pression constante sur la mobilité professionnelle basée sur l'idée que percevoir des allocations, c'est vivre aux dépens de la société.

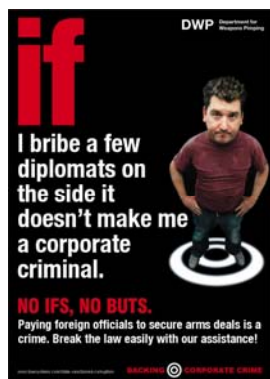
Voici que le Secrétariat d'Etat au Travail et aux Pensions (DWP) vient de lancer une campagne publicitaire pour "Cibler les Voleurs d'Allocations" (Targeting Benefit Thieves).

Celle-ci se décline en trois affiches beaucoup moins "soft" que les récents paresseux et autres tortues qui ont coûté, fin 2006, 900 000 € à l'ANPE. Sur les trois affiches, copieusement déclinées sur des panneaux publicitaires dans les quartiers "où vit un grand nombre d'allocataires" ainsi que dans les transports et les lieux publics, des personnes d'aspect ordinaire (deux hommes et une femme, en vêtements bon marché, parfois pas très propres) expliquent que leurs petits manquements ne sont pas pour autant un vol.

**PAS DE SI, PAS DE MAIS,** leur répond la campagne : la fraude aux allocations, c'est du vol pur et simple !

Sachant que le montant des allocations versées aux demandeurs d'emploi et autres "assistés" ne dépasse jamais les 600 € mensuels pour une période maximale de 6 mois, on comprend l'ampleur des vols en question, sans commune mesure -n'est-ce pas ?- avec les problèmes de corruption liés au marché de l'armement, au sujet desquels le Premier Ministre Tony Blair a récemment déclaré qu'il était urgent de ne rien faire, au nom de la "Sécurité nationale".

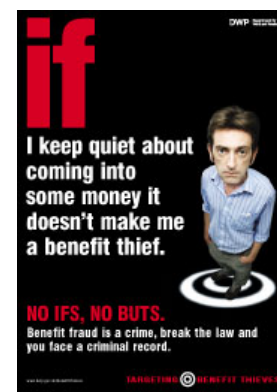
D'où le détournement d'affiche que vous trouverez ci-contre : De "SI... je me fais un peu de thune au black, c'est pas pour ça que je suis un voleur d'allocations", le texte devient : "SI... Je file quelques pots de vin à des diplomates, c'est pas pour ça que je suis un pourri".



renvoient à un numéro de téléphone et au site Internet du Secrétariat d'Etat au Travail et aux Pensions où l'on trouve... la panoplie complète du petit délateur.

Dans le long questionnaire (<https://secure.dwp.gov.uk/benefitfraud/>) fourni au brave citoyen pour dénoncer son voisin (on peut également dénoncer en langue galloise, preuve d'ouverture d'esprit !), on peut ainsi lire :

"Toutes les informations que vous nous fournirez resteront totalement confidentielles mais vous pouvez nous donner votre nom si vous le souhaitez. Assurez-vous qu'on ne vous observe pas pendant que vous remplissez ce formulaire. Si vous en gardez une copie imprimée, conservez-la en lieu sûr."



Le questionnaire lui-même est édifiant. Vous êtes invité à indiquer au sujet du fraudeur présumé (mais vous pouvez omettre certaines informations) :

- quel type de fraude est commise : détournement d'allocations, non-déclaration de vie en couple ou du montant de l'épargne, travail au noir, inscriptions multiples...

- les nom, prénom, surnom ou pseudonyme, adresse, numéro de téléphone, numéro de Sécu du fraudeur
- son apparence physique : noir, blanc, asiatique, chinois, autre...

- sa constitution physique : robuste, moyen, proportionné, obèse, grand, petit, mince... , la couleur de ses yeux, s'il porte des lunettes ou des lentilles, la couleur de ses cheveux (de "clairs" à "bruns" en passant par "verts" ou "violets" !), sa coupe de cheveux (de "soigné" à "pas soigné" en passant par "dreadlocks", "punk" et "défrisés")

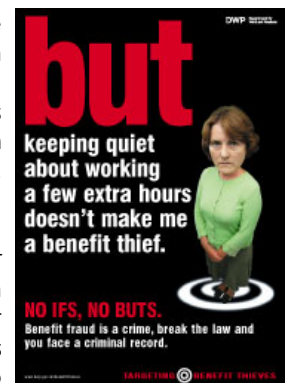
- le nom et l'adresse de son employeur, le genre d'emploi qu'il exerce, ses horaires de travail, le montant de son salaire...

- la marque, le modèle et le numéro d'immatriculation de son véhicule.

Vous êtes invité à fournir les mêmes indications au sujet de son compagnon ou de sa compagne, ainsi que votre identité.

Si vous ne souhaitez pas effectuer la dénonciation par Internet, un numéro de téléphone vous est fourni. Et comme on lutte contre les discriminations, il y a un numéro spécial pour les malentendants qui utilisent le télétexte.

Il est en revanche spécifié que pour des raisons de confidentialité, vous ne pourrez être informé des suites de l'enquête. Dommage, il ne manquait plus que cette cerise sur le plum-cake.



Ce qui nous a le plus choqués dans cette campagne, c'est le volet "appel à dénonciations". En effet, les trois affiches placardées partout dans les villes et dans la presse

## Finis les trois jours de carence !

FO ANPE va voter, au CCPN du 7 février, en faveur d'une disposition proposée par l'Etablissement. Il s'agit de faire entrer dans le champ du régime de prévoyance les "3 jours de carence" pendant lesquels l'Assurance Maladie ne verse pas d'indemnités journalières.

En termes plus clairs, cela signifie que l'indemnisation de la maladie ordinaire commencera désormais, pour tous les agents de l'ANPE, dès le premier jour de l'arrêt maladie, qu'il s'agisse d'une maladie ordinaire, d'une grave maladie ou d'un accident du travail.

Jusqu'à ce jour, le délai de carence n'était pas couvert par le régime de prévoyance mais seulement par le régime "réglementaire" ANPE qui ne bénéficie pas aux agents présents dans l'Etablissement depuis moins de 4 mois. Ainsi, seuls les agents présents depuis plus de 4 mois dans la "maison" recevaient une indemnisation dès le premier jour de leur maladie. A l'heure où près du quart des agents sont sous statut précaire, la modification proposée n'a rien d'anecdotique.

Avec la modification du régime de prévoyance obligatoire des agents, que va voter FO ANPE, les durées et niveaux globaux d'indemnisation seront désormais pour tous les agents, quelle que soit leur ancienneté :

Nature du congé	Durée totale et niveau d'indemnisation cumulé (cumul du régime "réglementaire" et du régime de prévoyance)
Congé ordinaire de maladie	90 jours plein traitement 270 jours demi-traitement
Congé de grave maladie et de maladie de longue durée	<u>Grave maladie :</u> 360 jours plein traitement 720 jours demi-traitement <u>Maladie longue durée :</u> 1080 jours plein traitement 720 jours demi-traitement
Congé pour accident du travail ou maladie professionnelle	Plein traitement pendant la durée du service des indemnités journalières accident du travail ou d'une rente accident du travail égale à au moins 66 %
Congé maternité ou adoption	Plein traitement pendant la durée légale du congé fixé par la Sécurité Sociale
Congé de paternité	Plein traitement pendant la durée légale du congé fixé par la Sécurité Sociale

## Vous qui préparez votre retraite...

Reconstitution de carrière, CNAV, AGIRC, ARRCO, IRCANTEC, CICAS, "régime chapeau", régime fermé, retraite complémentaire, supplémentaire, surcomplémentaire... Vous avez déjà mal à la tête rien que d'y penser ?

**FO ANPE vous aide à y retrouver vos petits.**

Notre Syndicat National vient de se procurer un ouvrage de référence où l'on peut trouver les adresses et les fonctions de tous les organismes participant au système de retraites ; pour savoir à qui vous adresser, où, comment et pour quoi faire, n'hésitez pas à consulter la Permanence Nationale. Posez votre question par courrier électronique à [syndicat.cgt-fo@anpe.fr](mailto:syndicat.cgt-fo@anpe.fr), ou téléphonez au 01 55 34 35 80.

